



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Sursis concordataire définitif

Date de publication: SHAB 16.07.2021

Publications supplémentaires: KABVD 16.07.2021

Date d'échéance prévue: 16.07.2026

Numéro de publication: NA02-0000000650

Entité de publication

Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Allée Ernest-Ansermet 2, 1014 Lausanne Adm cant

Sursis concordataire définitif Dorimar S.A.

Entité requérante:

Dorimar S.A.

CHE-107.397.124

Boulevard de l'Arc-en-Ciel 9

1023 Crissier

L'entité requérante a obtenu le sursis concordataire définitif.

Organe décisionnel:

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE

Sursis concordataire 293 LP

Par décision du 8 juillet 2021, communiquée le 13 juillet 2021, le président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a accordé à DORIMAR SA, Boulevard de l'Arc-en-Ciel 9, 1023 Crissier, un sursis concordataire définitif de six mois échéant le 31 janvier 2022 et désigné Thierry ZUMBACH et Laura JAATINEN FERNANDEZ, agents d'affaires brevetés à Renens, en qualité de commissaires au sursis définitif.

Vous avez droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires dans les dix jours dès la présente publication.

Durée du sursis concordataire: 6 mois

Fin du sursis concordataire: 31.01.2022

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 296 LP.